

Présentation
PROJET Havre aux Pins
 QUESTIONS/COMMENTAIRES
 24 juillet 2023

QUESTIONS/COMMENTAIRES le soir même	
	Commentaires
	Quelle est la distance entre le stationnement et le terrain d'un voisin qui est localisé le plus près de ce dernier. Celui-ci est inquiet de retrouver le stationnement dans le paysage de sa cours arrière.
	Qu'est-ce qu'il adviendra du secteur, si des familles avec enfants s'y installent. Lorsque ces derniers vont jouer dehors ou par exemple faire du vélo, il n'y aura pas de piste cyclable facilement accessible.
	Est-ce qu'il serait possible d'avoir un accès routier supplémentaire au secteur ou encore de voir une connexion entre la rue de la Montagne et la rue Latreille?
	Je constate qu'une partie de terrain vous appartenant ne fait pas partie de votre projet et est sur un autre lot.. Cette partie de terrain est située entre la Résidence du Vieux-Sage et le grand chalet. Est-ce que vous prévoyez développer ce terrain dans le futur, et de quelle façon?
	Est-ce qu'il serait possible de construire des habitations sur le lot situé hors du projet mentionné plus tôt? Par exemple, est-ce qu'il pourrait y avoir un autre bâtiment multifamilial?
	Selon un citoyen, le terrain entier du projet est situé dans un milieu humide. Le citoyen fréquente et connaît bien le terrain depuis plusieurs années et il mentionne qu'une grande quantité d'eau se retrouve à cet endroit provenant du Mont Saint-Jovite.
	Est-ce qu'il serait possible que la location à court terme soit autorisée dans le futur bâtiment ?
	Qu'en est-il des locataires qui voudraient, sous-louer leurs unités en location court terme ?
	Inquiétude des voisins immédiat du projet de l'impact sur leur auberge, étant donné que le lot serait fractionné en 2 incluant un lot adjacent à leur propriété, qui lui pourrait être développé.
	En 2014, il y aurait eu des promesses de prolongement de la rue de la Montagne mais le carrefour giratoire installé à la rue Vaillancourt, près du Shell, a fait en sorte que le seul accès à la rue de la Montagne est maintenant sur la partie sud de la route 117, sans traversée de la route pour la 117 nord. Serait-il possible de demander à nouveau de revoir l'accès à la rue de la Montagne?
	Question sur la durée du chantier et le début de ce dernier.
	Il sera important de veiller à protéger la rue de la Montagne des dommages causés par la machinerie et les poids lourds, ainsi que de la propreté de la rue pendant le chantier.
	Il y aurait la présence d'un cours d'eau qui descend près du stationnement et de l'allée d'accès, il serait important de veiller à ne pas affecter le débit de ce cours d'eau, qui en période de fonte et de pluie prend de l'expansion.